COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2021-074

L'an deux mille vingt et un, le 1er juillet à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil Communauté : 25 juin 2021

Nombre de délégués :

☐ en exercice : 29

☐ présents : 23

☐ votants : 28

OBJET:

Etude diagnostic des systèmes d'assainissement collectif de La Meyze et Ladignac-le-Long PRESENTS: M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annic ARNAUD, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés: M. François BOISSERIE, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Céline BOYARD, M. Alain BLONDY et Mme Valérie Isabelle BONIN.

François BOISSERIE donne pouvoir à Patrick DARY Patrice DELAGE donne pouvoir à Laurent GORYL Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE: Annie ARNAUD

Rapporteur: P. ROUX

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence en matière de diagnostics de réseaux d'assainissement et de schémas directeurs d'assainissement ;

Considérant que les systèmes d'assainissement collectif des communes de La Meyze et de Ladignac-le-Long nécessitent que soit réalisée une étude diagnostic ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la réalisation d'un diagnostic d'assainissement collectif sur les communes de La Meyze et de Ladignac-le-Long ;
- décide de recourir à l'ATEC en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental de la Haute-Vienne ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent au dossier.

Au registre sont les signatures Pour extrait certifiée conforme,

Le Président

Accusé de réception en préfecture 087-248700189-20210701-DC2021880160-DE Date de télétransmission : 09/07/2021 Date de réception préfecture : 09/07/2021



D. BOISSERIE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de

Limores dans un délai de 2 mois à compter de sa publication